

Compte rendu de la séance du 16 décembre 2023

Département de l'Aude

République Française
COMMUNE DE CAMURAC

Nombre de membres

en exercice: 7

Présents : 6

Votants: 6

Séance du 16 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 16 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Bernard VAQUIÉ, Jean-François ARCENS, Rodrique CLIJSEN, Brigitte FABBRO, Patrice VERGÉ, Stéphane VACQUIÉ

Représentés:

Excuses: Michel LORIOT

Absents:

Secrétaire de séance: Brigitte FABBRO

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28/10/2023
- ACCA : Convention avec les chasseurs sur le plan de chasse
- Achat de terrain
- Synthèse Budget SEA et tarifs
- OM & Tri, jours de collecte
- Station Verte
- Chlorure de vinyle monomère
- Chemin piétonnier Lotissement Coumelongue
- Cout électricité, prévision 2024
- Projets :
 - Champ Photovoltaïque du Pech
 - Appentis remise matériel Comité des Festivités
 - Remise en état Court de Tennis
- STEP Col du Teil demande aide agence de bassin
- ONF :
 - Etat assiette et destination des coupes de bois
 - Programme de révision des aménagements des Forêts Domaniales
- Travaux Eglise 2^{ème} tranche :
 - Synthèse à ce jour
 - Avenant MAPA Eglise Lot 8 MH
- Téléthon demande de don
- Dénéigement conventions
- Projet réserve naturelle nationale de La Fajolle
- Reconduction contrat de travail
- Synthèse station
- DM SEA prévision études topographique et géologique

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil:

Achat parcelle Y79 (DE 2023 1201)

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents qu'en date du 30 mai 2020, ce dernier s'était prononcé favorablement à la vente de la parcelle Y79 à la société AJC. Cette dernière a récemment pris contact avec M. le Maire et souhaite vendre la parcelle à la Mairie.

Le Maire donne lecture de la délibération de vente et propose de racheter la parcelle au même tarif soit 2396 €.

Le Conseil ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, décide de :

- Accepter le rachat de la parcelle Y79 à la société AJC pour un montant total de 2396€.
- Confier à M. le Maire la rédaction de l'acte, et de désigner Mme Brigitte Fabbro, 1^{er} adjoint au maire, pour représenter la Commune de Camurac lors de la signature

MAPA Remise en état court de tennis (DE 2023 1202)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, qu'il convient de choisir l'entreprise en charge des travaux de réalisation de la remise en état du court de tennis, avec le choix entre les différentes techniques proposées par les entreprises.

Une aide a été accordée par la Région Occitanie, et il a été décidé d'apposer une publicité en mairie, et d'effectuer une consultation directe auprès d'entreprises spécialisées prêtes à effectuer le déplacement à Camurac.

Deux entreprises spécialisées ont répondu à cette consultation : ST Groupe basée à Boisseron (34) avec 2 propositions et Paddel Court basée à Gradignan (33).

M. le Maire rappelle qu'un des critères est la réalisation impérative des travaux au printemps 2024.

Le Maire donne lecture des différents devis.

Il prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, décide :

- D'ACCEPTER la proposition technique de ST Groupe en béton poreux pour un montant de 45.420,94 € HT (54.505,13 € TTC).
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Etat d'assiette et destination des coupes de bois (DE 2023 1203)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale de Camurac pour l'exercice 2024

Il prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, décide de:

- **APPROUVER** le report de l'état d'assiette des coupes suivantes et leur destination :

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Coupe réglée /Non Réglée	Année report	Destination : Vente ou Délivrance
6b	irr	570	9.51	oui	2025	vente
5b	irr	645	8.05	oui	2028	vente

- **AUTORISER** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, nécessaire à la bonne exécution des opérations.

Avenant MAPA Eglise Lot 8 MH (DE 2023 1204)

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de l'architecte du patrimoine, Madame Christiane Tarbouriech, concernant les travaux supplémentaires qui ont été réalisés sur les décors du mobilier entourant le retable. En effet, au moment du nettoyage des boiseries, des décors ont été révélés sous la couche de peinture uniforme. Il a été estimé que ces décors devaient accompagner le retable, lors de la réunion en atelier, en présence du conservateur des monuments historiques.

La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable au devis de travaux supplémentaires de 21.400,00 € HT (25.680,00 € TTC), représentant 9.07% du montant global du marché de la tranche 2, et en tenant compte que le financement de la DRAC a été accepté à hauteur de 50 %, soit 10.700,00€.

Il prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, décide :

- D'ACCEPTER l'avenant au lot 8 proposé par l'atelier ACRO d'Art d'un montant de 21.400,00 € HT (25.680,00 € TTC)
- D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Prolongation Contrat de Travail (DE 2023 1205)

Le Maire expose qu'en date du 31 décembre 2023, le contrat de travail de M. François Amrouche prend fin. Il rappelle que son contrat remplit les fonctions d'accroissement d'activité à raison de 20 h par semaine. M. le Maire propose de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, décide de :

- Accepter la prolongation du contrat de travail de M. François Amrouche jusqu'au 31 décembre 2024 à raison d'une durée hebdomadaire de 20h
- Autoriser le Maire à signe tout document relatif à cette affaire

Vote de virements de crédits DM02-2023 SEA Etude topo et geo STEP Col Teil (DE 2023 1206)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
203 - 163	Frais d'études, recherche, développement	5136.00	
2315 - 141	Installat°, matériel et outillage techni	-5136.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote de virements de crédits - DM04-2023 COM - Ecritures Chemin Lac Balsiere (DE 2023 1207)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111-277	Terrains nus	4000.00	
2152 - 255	Installations de voirie	39000.00	
2151 - 160	Réseaux de voirie	-43000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Convention déneigement saison hivernale 2023/2024 (DE 2023 1208)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour la réalisation du déneigement pour la prochaine saison hivernale.

Une annonce a été apposée aux portes de la mairie.

Seul le GAEC des Cols a répondu à la demande de la Commune.

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du GAEC des Cols, qui propose un tarif de 10,00 € par jour d'immobilisation du chasse-neige sur la Commune et de 100,00 € l'heure de déneigement.

Il prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, considérant le service rendu par le GAEC des Cols, décide de faire procéder, au déneigement du village et des abords par le GAEC des Cols pour la période du 15 décembre 2023 au 15 mars 2024 dont le coût pour la Commune sera de :

- 10,00 € par jour d'immobilisation du véhicule ;
- 100,00 € par heure de déneigement.

La Commune mettra le garage communal à la disposition de le GAEC des Cols.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec le GAEC des Cols